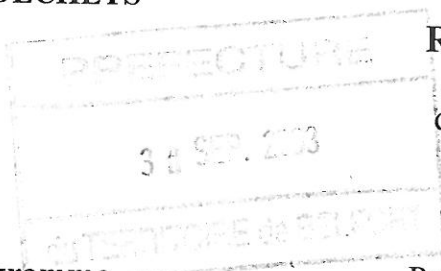


**SYNDICAT
D'ETUDES ET DE REALISATIONS
POUR LE TRAITEMENT
INTERCOMMUNAL DES DECHETS
(S.E.R.T.R.I.D.)**

1.08

**Modification de l'organigramme
Création de poste**



Réunion du Comité Syndical

du mercredi 24 septembre 2003

RAPPORT

Présenté par M. Daniel FEURTEY
Vice-Président

Le S.E.R.T.R.I.D. assure la mission d'animation de tri auprès de la population et des établissements scolaires afin d'inciter les usagers à procéder au maximum de tri de leurs déchets.

Cette campagne d'animation était assurée par deux emplois jeunes.

Un emploi jeune a été pérennisé en agent administratif, par délibération n° 1.15 en date du 18 juin 2003.

Le second emploi jeune n'a pas souhaité poursuivre son activité et a quitté les services du S.E.R.T.R.I.D..

Pour assurer la mission d'animation de tri, il est nécessaire de procéder à un recrutement au grade d'agent administratif, à compter du 1^{er} octobre 2003.

Il est demandé au Comité Syndical :

- d'APPROUVER les termes de ce rapport,
- de PROCEDER à la création d'un poste d'agent administratif à compter du 1^{er} octobre 2003

* * * * *

Après avoir entendu les explications de M. le Vice-Président le Comité Syndical, à l'UNANIMITE :

- **APPROUVE** les termes de ce rapport,
- **PROCEDE** à la création d'un poste d'agent administratif à compter du 1^{er} octobre 2003.

* * * * *

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 1^{er} octobre 2003, conformément au C.G.C.T..

Pour extrait conforme

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.



Emile GEANT

